



Avis D'appel à projets

**pour la création d'un SAMSAH de 10 places
pour personnes adultes ayant
des troubles du spectre autistique
dans le Département d'Indre-et-Loire**

1- Objet de l'appel à projets :

Création d'un Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour personnes adultes ayant des troubles du spectre autistique dans le département d'Indre-et-Loire.

Volume de places : 10 places

2- Qualités et adresses des autorités compétentes pour délivrer l'autorisation :

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

Cité Coligny
131 rue du Faubourg Bannier
BP 74409
45044 Orléans Cedex 1

Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Place de la préfecture
37927 Tours Cedex 9

3- Justificatifs à produire quant aux capacités et qualités des candidats :

Le candidat doit mettre en évidence le fait qu'il présente les garanties nécessaires à la mise en œuvre et à la gestion du projet de création présenté. Il transmettra :

- a) les documents permettant son identification, notamment un exemplaire de ses statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
- b) une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il ne fait pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du CASF (datée et signée) ;
- c) une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L313-16, L331-5, L471-3, L472-10, L474-2 ou L474-5 du CASF (datée et signée) ;
- d) une copie de la dernière certification aux comptes s'il y est tenu en vertu du Code de Commerce ;
- e) des éléments descriptifs de son activité dans le domaine social et médico-social et de la situation financière de cette activité ou de son but social ou médico-social tels que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose pas encore d'une telle activité.

4- Modalités de publicité et d'accès aux appels à projets :

L'avis de l'appel à projets a été publié sur les sites internet de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre-Val de Loire et au registre du département.

Le cahier des charges est disponible en téléchargement sur les sites internet de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire dans la rubrique « appel à projets / candidatures » et du Conseil départemental d'Indre-et-Loire.

5- Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

60 jours à compter de la date de publication de l'avis d'appel à projets au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département.

6- Critères d'évaluation des projets soumis et leur pondération :

Par application de l'article R313-4-1 du CASF, les critères de conformité et d'évaluation des projets et leur pondération sont les suivants :

Critères de conformité	Oui	Non
Respect de la catégorie de bénéficiaires		
Respect du type de structure		
Respect de la zone d'intervention		
Respect de la capacité		

Critères d'évaluation	Critères détaillés	Points	Candidat n°	
1) Analyse qualitative du projet présenté			Note	Commentaires
Modalité de prise en charge	<i>Respect des recommandations nationales de bonnes pratiques HAS et ANESM dans le projet de service</i>	/10		
Modalités d'évaluation et d'entrée dans le dispositif de la personne à domicile	<i>admission, accueil, sortie et individualisation de la prise en charge et de l'accompagnement</i>	/5		
Élaboration et mise en œuvre du projet d'accompagnement	<i>Prise en compte de la dimension familiale et affective</i>	/5		
	<i>Adéquation du projet de service avec les différents profils accueillis</i>	/5		
Composition de l'équipe pluridisciplinaire, compétences et qualifications mobilisées, plan de formation et modalités de soutien aux personnels	<i>Composition de l'effectif, qualification, travail en interdisciplinarité, formation</i>	/10		
Organisation interne, continuité des soins, y compris d'urgence et le week-end	<i>Fonctionnement adapté de la structure (logistique...)</i>	/5		
Modalités de mise en œuvre des droits des usagers	<i>outils loi 2002-2, évaluation</i>	/5		
Modalités de coordination et de coopérations	<i>Ouverture du service sur l'extérieur (travail en réseau et modes de coopération avec les partenaires extérieurs)</i>	/10		
Sous-total 1		/55		
2) Cohérence financière du projet				
Respect du coût prédéterminé	<i>Ratios proposés en personnel : global et par catégorie</i>	/10		
Cohérence du budget prévisionnel	<i>Crédibilité du plan de financement</i>	/10		
Sous-total 2		/20		
3) Capacité à faire du candidat				
Modalités architecturales de l'accueil et accessibilité	<i>Implantation géographique, accessibilité au site</i>	/2		
	<i>Adaptation des locaux au public, organisation des locaux</i>	/2		
Faisabilité du calendrier et délai de mise en œuvre	<i>Calendrier proposé : dates de réalisation et d'ouverture envisagées</i>	/4		
Justification de la demande, compréhension du besoin local		/5		
Expérience du candidat dans la gestion d'un SAMSAH (ou d'un ESMS)	<i>Expérience antérieure</i>	/2		
	<i>Connaissance du public</i>	/5		
	<i>Connaissance du territoire</i>	/5		
Sous-total 3		/25		
TOTAL GENERAL /100		/100		

La note finale du projet du candidat sera déterminée par la moyenne des notes suivantes :

- une note sur 100 pour le dossier instruit (déterminée à partir de la grille ci-dessus)
- une note sur 50 pour la prestation orale.

7- Pièces justificatives exigées :

Outre les documents concernant sa candidature, le candidat fournira :

- une fiche signalétique de présentation indiquant le territoire ciblé ;
- tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges ;
- un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet doit satisfaire, dont le contenu minimal est fixé par arrêté, comportant notamment un bilan financier et un plan de financement et un budget prévisionnel en année pleine de l'établissement pour ses trois premières années de fonctionnement ;
- dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées ;
- la nature des prestations délivrées et les catégories de publics concernés ;
- la répartition prévisionnelle de la capacité d'accueil par type de prestations ;
- la répartition prévisionnelle des effectifs de personnels par type de qualifications en nombre et ETP ;
- l'avant-projet d'établissement ou de service incluant les modalités de partenariats et de coopérations ;
- le projet de livret d'accueil ;
- la charte des droits et libertés de la personne accueillie ;
- le projet de règlement de fonctionnement ;
- liste et description des locaux d'accueil et superficies ;
- le calendrier de réalisation du projet ;
- les modalités d'admission envisagées.

8- Modalités de réception des projets et pièces justificatives exigées :

Les dossiers de réponse accompagnés du formulaire de candidature devront être conformes aux dispositions prévues dans le cahier des charges.

Ils seront transmis en une seule fois, en langue française, en triple exemplaire, dans une enveloppe cachetée avec la mention « APPEL A PROJETS « SAMSAH Autisme 37 », NE PAS OUVRIR », glissée dans une seconde enveloppe, soit :

- envoyée par voie postale en recommandé avec accusé réception (date et heure de réception faisant foi) ;
- remise directement sur place contre récépissé (date et heure de réception faisant foi).

à l'adresse suivante :

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
Appel à projets « SAMSAH Autisme 37 »
Direction de l'Offre Médico-Sociale
Unité Transversale – Cellule appels à projets
Cité Coligny
131 rue du faubourg Bannier
BP 74409
45044 Orléans Cedex 1

Un exemplaire enregistré sur une clé USB sera également adressé dans les mêmes conditions.

Il ne sera pris connaissance du contenu des candidatures et projets qu'à l'expiration du délai de réception des réponses.

9- Contenu minimal :

L'arrêté du 30 août 2010 fixe le contenu minimal de l'état descriptif des principales caractéristiques du projet déposé.

Orléans, le **16 JAN. 2018**

Le Directeur Général des services
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

La Directrice Générale de
l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire,
Par délégation la Directrice
de l'Offre Médico-Sociale,



Fabrice PERRIN



Bernadette MAILLET

10/10/10